Roman Michałowski

LES FONDATIONS ECCLESIASTIQUES DANS L'IDEOLOGIE DE LA PREMIERE MONARCHIE PIASTIENNE *

T

Dans la présente étude, nous essaierons de répondre à la question suivante : à l'époque de la première monarchie piastienne (v. 960 - 1034), les fondations religieuses établies par un roi (un duc) devaient-elles légitimer son pouvoir ou le magnifier ? sinon, passaient-elles au moins pour telles aux yeux des observateurs ? Les débuts de la Pologne chrétienne sont très mal connus, vu la fragilité et l'insuffisance de sources. Aussi la réponse que peut apporter notre article ne sera-t-elle que partielle et hypothétique.

Notre analyse portera essentiellement sur la lettre dédicatoire figurant dans l'exemplaire de Pseudo-Alcuin, conservé à la Bibliothèque universitaire de Düsseldorf (ms C 91). Ce manuscrit a été effectué entre 1025 et 1033 sur la demande de Mathilde, épouse de Frédéric, duc de la Haute Lorraine, et dont le destinataire était le roi de Pologne Mesco II ¹.

^{*} Le présent article est en partie le fruit des recherches menées par l'auteur à Münster en Westphalie, sous la direction du Professeur Dr Karl Hauck, grâce à une bourse accordée par Alexander von Humboldt-Stiftung (Bonn), et à Vienne où il a été bénéficiaire d'une bourse accordée par Institut für die Wissenschaften von Menschen (Vienne). Le travail a été réalisé dans le cadre du Programme central de recherches fondamentales n° 11.06 « Polonais-Allemands. Traditions et aspirations; ».

¹ Sur le codex et son contenu: B. Bolz, Ksiega obrzędów dla króla Mieszka II (około 1025) [Livre des rites pour le roi Mesco II (vers 1025)], Düsseldorf, Universitätsbibliothek, C 91, « Studia Źródłoznawcze. Commentationes », vol. XXVIII, 1983, pp. 163-172; voir aussi B. Kürbis, Studia nad Kodeksem Matyldy, cz. I: Sekwencja Ad celebres rex celice [Etudes sur le codex de Mathilde, I'e partie: Séquence Ad celebres rex celice], ibidem, vol. XXVII, 1983, pp. 97-112. Sur la miniature: F.

Le texte de la lettre ainsi que la miniature qui l'accompagne sont subordonnés à une seule idée : Mesco est roi, vrai roi 2. Dans la lettre et dans l'inscription figurant au-dessus de la miniature, le souverain polonais est désigné par le titre de rex; la miniature représente un homme assis sur le trône, la couronne sur la tête et le sceptre dans la main. L'idée que Dieu seul a élevé Mesco à une si haute dignité est l'idée maîtresse de la lettre, souvent répétée et étayée par toute une série d'arguments.

Tout au début apparaît l'affirmation que Mesco a consacré à Dieu seul les prémices de son règne parce qu'il avait construit plus d'églises qu'aucun de ses prédécesseurs et loué Dieu dans trois langues: le latin et sa langue maternelle ne lui avant pas suffi, il avait eu recours au grec. Ces faits amènent l'auteur de la lettre à la conclusion suivante : si Mesco a été appelé à gouverner le saint peuple de Dieu, ce n'est pas tant par un dessein humain que par la volonté de Dieu 8.

Mütherich, Epistola Mathildis Suevae. Zu einer verschollenen Handschrift aus dem 11. Jahrhundert, in: Studien zur Buchmalerei und Goldschmiedekunst des Mittelalters. Fest. K. H. Usener, Marburg/Lahn 1965, pp. 137—142; J. Pietrusiński, Epistola Mathildis Suevae. O zaginionej miniaturze [Epistola Mathildis Suevae. Sur la miniature perdue], « Studia Źródłoznawcze. Commentationes », vol. XXVI, 1981, pp. 53 - 72 (en horstexte, après la page 68, reproduction des dessins du XIX° s. de la miniature actuellement perdue). La teneur de la lettre dédicatoire est analysée entre autres par C. Deptuła, Ideowy sens wykształcenia władców polskich w X-XII wieku [Le sens idéologique de l'instruction des souverains polonais aux X°-XII° siècles], Summarium n° 2 (22/1), pour 1973, Lublin 1975, pp. 191-198; B. Kürbis, Studia nad Kodeksem Matyldy, cz. III: List księżnej Matyldy do Mieszka II [Etudes sur le codex de Mathilde, III° partie: Lettre de la princesse Mathilde à Mesco II], « Studia Žródloznawcze. Commentationes », vol. XXX, 1987, pp. 125 - 149. La plus récente édition de la lettre *ibidem*, p. 128. L'histoire des recherches sur le codex, la miniature et la lettre est présentée par B. Kürbis, Studia nad Kodeksem Matyldy, cz. II: Jeszcze o losach rękopisu i miniatury [Encore sur le sort du manuscrit et de la miniature], ibidem, pp. 99-123. Sur Mesco II: A. Gieysztor dans Polski słownik biograficzny [Dictionnaire biographique polonais], t. XXI, 1976 (ibidem la littérature); de plus: B. Zientara, Mieszko II, in: Poczet królów i książąt polskich, Warszawa 1978, pp. 35-42; G. Labuda, Jak i kiedy Kraków został stolicą Polski piastowskiej [Comment et quand Cracovie est devenue capitale de la Pologne piastienne], « Rocznik Krakowski », vol. LII, 1986, pp. 5-18.

² W. Giesebrecht, Geschichte der deutschen Kaiserzeit, t. II, 3°

éd., Braunschweig 1863, p. 253.

Voici le passage le plus important de la lettre: « Quoniam tibi divina gratia regium nomen pariter et honorem concessit, arteque regnandi ad id necessaria honestissime ditavit felici inceptu, ut audivi, ipsi divinitati regni tui primitias devoto pectore consecrasti. Quis enim predecessorum

La lettre dédicatoire nous introduit donc au fond même du problème. La preuve de l'origine transcendantale du pouvoir de Mesco II réside, selon l'auteur, dans son activité de fondateur et — plus largement — dans son souci de propager le culte divin 4. Essayons de reconstituer le raisonnement situé à l'origine de ce genre d'argumentation. L'auteur de la lettre remarque tout au commencement que Dieu, en appelant le roi au pouvoir, lui a appris l'art de gouverner. Il constate de plus que grâce à cet « enseignement », le monarque polonais a pu consacrer à Dieu les prémices de son règne, c'est-à-dire - comme cela résulte de la suite du texte — a pu élever un grand nombre d'églises et enrichir la sainte liturgie en y introduisant la langue grecque. La logique du raisonnement se présente donc comme suit : en désignant quelqu'un à la dignité royale, les forces surnaturelles le dotent d'un charisme spécial qui le rend apte à exercer le pouvoir conformément à leur volonté, c'est-à-dire apte à fonder des sanctuaires et à propager le culte divin. Si donc Mesco II se distingue tellement dans ce domaine, il faut y voir un signe visible de la grâce divine et, par là-même, une preuve que le Seigneur lui-même l'a appelé au pouvoir.

Dans la suite de la lettre, l'auteur complète la caractéristique du monarque. Ainsi le roi de Pologne, homme plein de bonté et de noblesse, examine les affaires judiciaires consciencieusement et d'une manière juste, prenant sous sa protection les pauvres et les

tuorum tantas erexit aecclesias? Quis in laudem dei totidem coadunavit linguas? Cum in propria et in latina deum digne venerari posses, in hoc tibi non satis, grecam superaddere maluisti. Haec et huiusmodi studia te si in finem perseveraveris beatissimum praedicant, teque non adeo humano quam divino iudicio electum, ad regendum populum sanctum dei veracissime testantur » (B. Kürbis, Studia nad Kodeksem Matyldy, III° partie, p. 128).

⁴ L'interprétation la plus probable du difficile passage sur les langues est, d'après nous, que la liturgie était célébrée en Pologne en latin, en slave et en grec. Nous n'affirmons pas que sur le territoire de l'empire des Polanes il y ait eu côte à côte deux organisations ecclésiales distinctes (de rite oriental et de rite occidental), nous reconnaissons par contre comme possible l'existence dans le cadre d'une seule organisation de l'Eglise latine de monastères isolés utilisant dans le service divin — en partie ou exclusivement — les langues slave et grecque. Cf. G. Labuda, Kraków biskupi przed rokiem 1000. Przyczynek do dyskusji nad dziejami misji metodiańskiej w Polsce [Cracovie épiscopale avant l'an mille. Contribution à la discussion sur l'histoire de la mission méthodienne en Pologne], « Studia Historyczne », vol. XXVII, 1984, pp. 400 et suiv.

faibles. Il est époux des veuves, père des orphelins et défenseur des pauvres. Il veut de toutes ses forces rendre au Seigneur cent fois la valeur du talent reçu; se concentrant—à l'exemple de son père — sur les affaires du ciel, il tend à ramener à Dieu les âmes trompées par les ruses de Satan.

La caractéristique citée semble contenir d'autres arguments en faveur de la légitimité du pouvoir détenu par Mesco: si ce dernier mérite la couronne, ce n'est pas seulement parce qu'il s'acquitte bien des devoirs qui incombent à un roi. L'auteur a peut-être voulu suggérer au lecteur l'idée que les vertus et les actes énumérés dans cette partie de la lettre relèvent, comme les fondations d'églises, de l'inspiration divine ⁵, or l'inspiration témoigne de l'élection divine.

Dans certains milieux allemands, le couronnement de Mesco II a été accueilli avec hostilité. Ainsi la principale thèse de la lettre et de la miniature, formulée on ne peut plus clairement: Mesco est roi par la grâce de Dieu, permet-elle de considérer le don de Mathilde comme une démonstration politique. Ce qui, pourtant, ne diminue en rien la valeur de notre source vu que l'argument principal cité à l'appui de cette thèse est celui des fondations pieuses.

Ce fait appelle un commentaire. Nous essaierons de cerner de plus près l'articulation de la pensée de l'auteur de la lettre; ensuite nous tenterons de reconstituer l'opinion de la cour de Gniezno.

Ħ

Le raisonnement de l'auteur de la lettre repose sur les deux prémisses suivantes. Premièrement, it estime que parmi les activités d'un roi, celle de fondateur, des oeuvres de piété est

⁷ C'est ce que dit B. Kürbis, Studia nad Kodeksem Matyldy, III° partie, p. 131.

⁴ A. F. Grabski, Polska w opiniach obcych X-XIII w. [La Pologne dans les opinions des étrangers aux X°-XIII° s.], Warszawa 1964, pp. 225 et suiv.

⁷ Sur l'appréciation de la signification politique du don de Mathilde, et particulièrement de la lettre, la littérature adopte des opinions contradictoires, cf. B. Kürbis, Studia nad Kodeksem Matyldy, II^e partie, pp. 115 et suiv.

tellement importante que les forces surnaturelles préparant leur élu à exercer le pouvoir le dotent de l'aptitude à fonder des églises et lui inculquent le souci du culte divin. Deuxièmement, il est convaincu que le souverain non doté par les cieux de l'art de gouverner ne pourra pas remplir sa fonction de fondateur, et sûrement pas de façon aussi éclatante que Mesco II. D'où venaient ces prémisses? Pour trouver une réponse à cette question, nous avons examiné des sources occidentales, avant tout allemandes et provenant surtout de l'époque ottonienne. Il est évident que, dans le cadre de cet article, nous n'aborderons que quelques aspects du problème.

Dans son poème sur les origines de l'abbaye de Gandersheim, Hrosvitha attribuait la construction de ce monastère aux puissances sacrées sans pourtant nier les mérites de ses fondateurs terrestres, Liudolf, Oda et leur famille 8. Aeda, lors d'une vision, entendit la voix de Jean-Baptiste ordonnant de fonder un monastère. Le lieu où il devait être érigé fut indiqué par des signes lumineux exprimant la volonté divine. Quand, faute de matériaux, la construction du sanctuaire ne pouvait pas être achevée, une colombe blanche indiqua aux bâtisseurs l'endroit où il fallait ouvrir une nouvelle carrière. Et quand le fondateur rendit son âme à Dieu et qu'il semblait que la communauté resterait sans ressources matérielles, les cieux se montrèrent de nouveau miséricordieux. Voici qu'une fille de Liudolf épousa le roi. Hrosvitha était donc convaincue que, sans la participation des puissances supérieures, les fondateurs non seulement n'auraient jamais réussi à surmonter les obstacles qui se dressaient sur leur chemin, mais ils n'auraient même pas entrepris leur oeuvre.

^{*} Primordia Coenobii Gandeshemensis, in: Hrotsvithae Opera, éd. P. von Winterfeld, Monumenta Germaniae Historica (plus loin MGH), Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum, Berolini 1902, pp. 229-249. Sur cette oeuvre, entre autres M. Schütze-Pflugk, Herrscher- und Märtyrer-Auffassung bei Hrotsvit von Gandersheim, Frankfurter Historische Abhandlungen, 1, Wiesbaden 1972, pp. 102 et suiv.; W. Eggert-B. Pätzold, Wir-Gefühl und Regnum Saxonum bei frühmittelalterlichen Geschichtsschreibern, Forschungen zur mittelalterlichen Geschichte, 31, Weimar 1984, pp. 265 et suiv.; E. Karpf, Herrscherlegitimation und Herrscherbegriff in der ottonischen Geschichtsschreibung des 10. Jahrhunderts, Historische Forschungen, 10, Stuttgart 1985, pp. 137 et suiv.; P. Corbet, Les saints ottoniens. Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil, Beihefte der Francia, 15, Sigmaringen 1986, pp. 114 et suiv.

La littérature médiévale connaît d'autres oeuvres du genre de fundationes relatant des événements miraculeux qui, soit favorisant, soit contrariant les desseins des hommes, président à la création des institutions ecclésiastiques. On retrouve ici la croyance répandue à l'époque que l'homme seul, sans l'aide de Dieu, n'est pas capable de fonder une église ou un monastère ⁹.

Pour agir sur le cours des événements, les forces surnaturelles choisissaient un homme qui leur servait d'intermédiaire et à qui elles transmettaient — au moyen de l'inspiration, de signes et de visions — leurs ordres. Il en est de même dans l'oeuvre de Hrosvitha où la fonction d'intermédiaire est dévolue au fondateur et à sa famille. L'idée de fonder le monastère a été transmise par Jean-Baptiste à la mère de la fondatrice. Les signes lumineux ont été aperçus par Liudolf, quoique des porchers les aient vus les premiers. La fille des fondateurs, obéissant à l'inspiration divine, a suivi la colombe blanche. Nous avons affaire ici à une régularité, confirmée par de nombreuses sources: fundationes, vie des saints, recueils de miracles, textes de dédicaces, chartes, représentations iconographiques. Cette personne inspirée par Dieu et appelée à servir d'intermédiaire entre Lui et la nouvelle institution ecclésiastique, c'était d'habitude le fondateur lui-même compris soit comme individu soit comme cercle familial étroit 10. Il existe, c'est vrai, des sources, dans lesquelles ce rôle est dévolu à d'autres personnes, par exemple à un abbé ou à un pauvre anonyme, mais leur nombre est bien restreint.

Hrosvitha présente l'histoire d'une abbaye dont les fondateurs avaient été les ancêtres de la famille impériale régnante. Ce

⁹ Cf. J. Kastner, Historiae fundationum monasteriorum. Frühformen monastischer Institutionsgeschichtsschreibung im Mittelalter, Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung, 18, München 1974, pp. 94 et suiv.; R. Michałowski, Il culto dei santi fondatori nei monasteri tedeschi dei secoli XI-XII—Proposite di ricerca, in: Culto dei santi, istituzioni e classi sociali in eta preindustriale, Collana di studi storici, 1, L'Aquila-Roma 1984, pp. 113 et suiv.

¹⁰ Ibidem; R. Michałowski, Święta moc fundatora klasztoru — Niemcy XI-XII wieku [La puissance sacrée du fondateur de monastère — L'Allemagne aux XI°-XII° s.], « Kwartalnik Historyczny », vol. XCI, 1984, pp. 21 et suiv.; idem, Wizerunek fundatorki klasztoru na antependium i pieczęciach z Göss [L'effigie de la fondatrice du monastère sur le devant d'autel et les sceaux de Göss], in: Księga pamiątkowa ku czci Aleksandra Gieusztora (sous presse).

n'est donc pas un fait du hasard que dans son oeuvre soit si fortement accentué l'élément politique. Dans la scène de la vision, Jean-Baptiste prédit non seulement que les descendants d'Aeda fonderaient un monastère. La prophétie annonçait aussi la paix et le triomphe du royaume et contenait la promesse que les descendants d'Aeda, donc de la mère de la fondatrice, accéderaient à la dignité impériale. Le saint déclara que la paix et le triomphe du royaume dépendraient de la persévérance du monastère dans la piété ¹¹. La poétesse attribuait donc à la fondation de Gandersheim une importance particulière. En fondant l'abbaye et en veillant au niveau de sa vie spirituelle, Liudolf et sa famille assuraient la prospérité de la patrie et, en conséquence, s'ouvraient l'accès aux plus grandes dignités, dont la couronne impériale.

Une analogie intéressante est fournie par un passage de la Chronique des Lombards de Paul Diacre 12. Quand l'empereur Constant se préparait à une expédition contre les Lombards, il demanda à un ermite si l'expédition allait réussir. L'ermite lui répondit négativement. Les Lombards, dit-il, ne peuvent être vaincus par personne car une reine avait fait élever dans leur pays une basilique en l'honneur de Jean-Baptiste et, de ce fait, ce saint intercède efficacement pour eux auprès de Dieu. La chute de ce peuple s'accomplira quand le sanctuaire mentionné

1981, pp. 27 et suiv.

¹¹ On peut aussi donner une autre interprétation, quoique moins probable, de ce passage. Conformément à cette interprétation, la paix et le triomphe du royaume dependraient de la piété d'Aeda; cf. H. Ho me y er (éd.), Hrotsvitae opera, München - Paderborn - Wien 1970, p. 452. Ce genre d'interprétation ne change cependant rien au fond du problème. La fondation du monastère devait de toute façon être la conditio sine qua non de la promotion de la Saxe et des Liudolfing si tant est que l'annonce de la fondation apparait dans ce contexte. Par ailleurs, comme il résulte de l'oeuvre tout entière, la piété des descendants d'Aeda s'exprimait sans reste presque dans la fondation de l'abbaye et ensuite dans le souci constant pour son existence. Ainsi donc, d'après cette interprétation, la voie conduisant à la grandeur politique était la fondation du monastère. Sur sa signification pour le destin du pays et de la dynastie cf. la littérature du sujet en note 8.

¹² Pauli Historia Longobardorum, éd. L. Bethmann et G. Waitz, MGH, Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum saec. VI-IX, Hannoverae 1878, lib. V, cap. 6, pp. 146 et suiv. Sur ce passage, voir e.a. K. H. Krüger, Zur « beneventanischen » Konzeption der Langobardengeschichte des Paulus Diaconus, « Frühmittelalterliche Studien », vol. XV,

sera méprisé des hommes. Du commentaire qui accompagne les paroles de l'ermite il résulte qu'il s'agit de l'église de Monza et que la prophétie annonçant la perte des Lombards s'est accomplie quand le sanctuaire est tombé aux mains d'hommes infâmes. Entre-temps l'expédition de Constant se solda par un échec cuisant. Un autre chapitre de la chronique nous apprend que l'église en question fut fondée par la reine Théodolinde ¹⁸.

Il est intéressant aussi de rapporter une analogie ottonienne. Selon Thietmar, Otton Ier vainquit les Hongrois dans la bataille du Lechfeld grâce à l'assistance divine accordée par l'intercession de saint Laurent 14. Présentant les événements qui ont précédé la bataille, le chroniqueur rapporte que le roi fit voeu qu'au cas de victoire il fonderait à Mersebourg un évêché en l'honneur du saint martyr. Le monarque s'acquitta de sa promesse. On ne peut douter qu'aux yeux du chroniqueur, la fondation mentionnée ait été le facteur qui a préservé le pays d'un grand danger. Le diocèse de Mersebourg fut supprimé après la mort d'Otton Ier par décision de son fils. Thietmar note ce fait avec douleur et est enclin à y voir l'origine des malheurs qui s'étaient abbattus sur l'Allemagne à la fin du règne d'Otton II 15. Le diocèse fut rétabli par Henri II. Dans le prologue au livre VII, le chroniqueur ne cache pas sa joie en annonçant l'avènement d'Henri II à l'empire. A l'occasion, il remarque que le couronnement à Rome a eu lieu exactement le

¹¹ Pauli Historia Langobardorum, lib. IV, cap. 21, pp. 123 et suiv.

Thietmari Merseburgensis episcopi Chronicon (MGH, Scriptores rerum Germanicarum, n. s., 9), éd. R. Holtzmann, Berolini 1935, lib. II, cap. 10, pp. 48 et suiv.; voir aussi lib. II, cap. 45, p. 94. Sur la signification que le chroniqueur attachait à la fondation de Merseburg voir L. Bornscheuer, Miseriae regum. Untersuchungen zum Krisen- und Todesgedanken in den herrschaftstheologischen Vorstellungen der ottonisch-salischen Zeit, Arbeiten zur Frühmittelalterforschung, 4, Berlin 1968, pp. 103-121

¹⁵ Thietmari Chronicon, lib. III, prologus, pp. 94 et suiv.; cap. 16. p. 118. Voir aussi M. Lippelt, Thietmar von Merseburg. Reichsbischof und Chronist, Mitteldeutsche Forschungen, 72, Köln-Wien 1973, pp. 158 et suiv. Sur les horribles effets de la suppression de l'évêché de Merseburg avait aussi écrit Bruno de Querfurt: S. Adalberti Pragensis episcopi et martyris Vita altera auctore Brunone Querfurtensi, éd. J. Karwasińska, Monumenta Poloniae Historica (plus loin MPH), s. n., t. IV, fasc. 2, Warszawa 1969, cap. 12, pp. 13 et suiv.—redactio longior; pp. 51 et suiv.—redactio brevior. Voir R. Wenskus, Studien zur histopolitischen Gedankenwelt Bruns von Querfurt, Mitteldeutsche Forschungen, 5, Münster-Köln 1956, pp. 146 et suiv.

même mois que le rétablissement antérieur de l'évêché de Marsebourg. L'auteur semble suggérer qu'entre ces deux faits : le rétablissement du diocèse et le couronnement d'Henri II il existe un rapport de causalité. Il a recours ici au raisonnement par analogie fréquent dans les écrits médiévaux : puisque Henri a ceint le diadème impérial le même mois où il avait réparé les torts faits à Mersebourg, cela veut dire que le premier fait était la conséquence du second.

Les fondations mentionnées ci-dessus accusent des ressemblances très poussées. Chacune d'elles est l'oeuvre d'un souverain, chacune a apporté grandeur ou puissance politique à l'Etat et à la nation. La puissance sacrée dont elles étaient investies était si grande que de leur création et de leur existence, éventuellement de leur persistance dans la piété, dépendait le sort du pays et de tout le peuple. C'est une variante d'un phénomène plus général. A l'époque, on considérait universellement qu'en fondant des églises et des monastères ou en dotant de biens matériaux et de privilèges ceux qui existaient déjà, le souverain assurait à son royaume la bénédiction divine; quoiqu'il fût rare que l'on attribuât à une fondation une signification aussi extraordinaire qu'à celles de Monza ou de Gandersheim.

Passons à d'autres écrits. Dans le document du souverain de Bénévent Arichis II, dressé en novembre 774 pour l'église de la Sagesse divine à Bénévent, nous lisons : « [I]n nomine domini Dei Salvatoris nostri Iesu Xristi domnus Arichis piissimus princeps gentis Langubardorum divino premonitus nutu offero in ecclesia sancte Sophie, quam a fundamentis edificavi pro redemptione anime mee seu pro salvatione gentis nostre et patrie, corte in Lucerna loco qui dicitur Aquilon [...] » ¹⁶. In en résulte qu'en établissant cette fondation Arichis visait non seulement le salut de

http://rcin.org.pl

¹⁶ R. Poupardin, Les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale (IX°-XI° siècles), Paris 1907, pièces justificatives n° 1, p. 135. Du point de vue du problème qui nous intéresse, le document cité et d'autres diplômes analogues sont étudiés par W. De et er s, Pro salvatione gentis nostrae. Ein Beitrag zur Geschichte der langobardichen Fürsten von Benevent, « Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken », vol. XLIX, 1969, pp. 387-394. Une analyse de ces sources également chez E. Garms-Cornides, Die langobardischen Fürstentitel (774-1077), in: Intitulatio, t. II: Lateinische Herrscher- und Fürstentitel im neunten und zehnten Jahrhundert, éd. H. Wolfram, Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsfor-

son âme mais aussi le « salut » — interprété cette fois-ci dans les catégories de la prospérité temporelle et politique — de son peuple et de sa patrie.

La diplomatique franque — aussi bien mérovingienne que carolingienne — connaissait des formules précisant que les donations ou les privilèges concédés à une institution ecclésiastique lui étaient accordés pour le bien du royaume, de la patrie ou du peuple ¹⁷. Dans les diplômes des rois lombards, les formules en question ne deviennent relativement fréquentes que sous le règne de Didier ¹⁸. Dans les actes authentiques des ducs de Bénévent, prédécesseurs d'Arichis II, elles sont presque absentes et n'apparaissent absolument pas dans les actes d'Arichis II lui-même émis avant 774 ¹⁹. La situation change en novembre de cette même année où, indépendamment du diplôme cité, Arichis a délivré au même destinataire plus de vingt autres chartes au formulaire identique, contenant l'expression pro salvatione gentis nostre et patrie ²⁰.

schung, Erg. Bd. 24, Wien - Köln 1973, pp. 354 et suiv.; H. H. Kaminsky, Zum Sinngehalt des Princeps-Titels Arichis' II. von Benevent, « Frühmittelalterliche Studien », vol. VIII, 1974, pp. 81 - 92. Sur l'idéologie d'Arichis II, en plus des travaux cités de Deeters, Garms-Cornides et Kaminsky, cf. H. Belting, Studien zum beneventanischen Hof im 8. Jahrhundert, « Dumbarton Oaks Papers », vol. XVII, 1962, pp. 141 - 193; K. H. Krüger, op. cit., passim.

¹⁷ E. Ewig, Die Gebetsklauseln für König und Reich in den merowingischen Königsurkunden, in: Tradition als historische Kraft, éd. N. Kamp, J. Wollasch, Berlin-New York 1982, pp. 87-99; idem, Das Gebetsdienst der Kirchen in den Urkunden der späteren Karolinger, in: Fest. B. Schwineköper, éd. H. Maurer, H. Patze, Sigmaringen 1982, pp. 45-86.

¹⁸ Les formules concernées se trouvent dans : Codice Diplomatico Longobardo, t. III, 1'e partie, éd. C. Brühl, Fonti per la storia d'Italia, 64, Roma 1973, n° 8—année 707 (p. 33), n° 39—année 767 (p. 234), n° 41—année 772 (p. 241), n° 43—années 770-772 (p. 250); cf. le préambule peu clair du document n° 18—année 744 (p. 82). N° 39, 41, 43—documents de Désiré.

¹⁹ Cf. cependant le document de Gisulf II de 745, chez C. Troya, Storia d'Italia del Medioevo, t. IV, 4° partie, Napoli 1854, n° 582, p. 182. Le catalogue des documents des ducs du Bénévent d'avant 774 se trouve chez A. Chroust, Untersuchungen über die langobardischen Königsund Herzogs-Urkunden, Graz 1888, pp. 194 et suiv.; à partir de 774—chez R. Poupardin, op. cit., pp. 66 et suiv.

¹⁰ F. Ughelli, *Italia sacra*, t. X, 2° partie, Venetiis 1722, col. 420, 429-432, 465. Une formule analogue se trouve aussi dans le document suspect d'Arichis II pour le monastère du Mont-Cassin, également daté de novembre 774: E. Gattola, *Historia abbatiae Cassinensis*, t. I, Venetiis 1733, p. 50.

Si la chancellerie d'Arichis II finit par adopter la nouvelle formule c'est que la situation politique avait changé. Jusqu'à 774, le souverain de Bénévent a employé le titre de dux, suivant en cela ses prédécesseurs; dans les diplômes émis en novembre 774 il a remplacé le titre de dux par celui de princeps, employé parfois pour désigner le roi des Lombards. L'explication de tous ces changements est à rechercher dans les événements qui ont précédé l'émission des diplômes en question. A cette époque-là Charlemagne avait conquis l'Italie centrale et septentrionale et s'était fait proclamer roi des Lombards. Le souverain des Lombards Didier avait été fait prisonnier et son fils Adalgise, codétenteur du pouvoir, s'était réfugié à Constantinople. Dans cette situation, la modeste position de dux a cessé de satisfaire Arichis. Il visait une dignité plus élevée. Il a tenté de s'ériger sinon en roi des Lombards tout court, du moins souverain indépendant de la partie de ce peuple inscrite à l'intérieur des frontières du duché de Bénévent. Il existe d'autres sources qui informent sur les ambitions monarchiques d'Arichis. Il suffit de rappeler qu'il renouvela l'édit de Rothari, qu'il portait une couronne, qu'il s'entourait d'un cérémonial fastueux, qu'il ordonna de placer dans les églises ses portraits. Il avait d'ailleurs manifesté ses grandes ambitions déjà avant 774 en fondant à Bénévent l'église de la Sagesse divine, modelée sur Hagia Sophia de Constantinople.

La première trace de la position royale ou quasi-royale d'Arichis se trouve dans la titulature employée dans les diplômes analysés. Et chose significative, c'est dans les mêmes diplômes qu'apparaît l'idée, presque inconnue de la diplomatique des ducs de Bénévent, que le but de la fondation est d'assurer la prospérité de la patrie et du peuple tout entier. Cette coïncidence prouve que, conformément à l'idée que l'on se faisait en ce temps du roi, celui-ci était obligé d'élever et de doter des églises pour le plus grand bien de son pays et de son peuple. Il faut également noter que, dans les diplômes cités, on parle de l'inspiration divine : c'est sous son influence que le souverain a fait une donation en faveur de l'église de la Sagesse divine.

Les chartes d'Arichis nous présentent un souverain tenu, du

fait de son office, à fonder des oeuvres de piété à l'intention de la nation et de l'Etat et qui s'en acquittait grâce à l'aide des cieux.

Une constellation peu commune de sources et de faits nous a retenu plus longuement sur les documents lombards. Une image identique ressort des chartes ottoniennes. Dans de nombreux diplômes d'Otton I^{er} et de ses successeurs on retrouve la même idée que le but d'une donation ou d'un privilège accordé par le monarque à une institution ecclésiastique est d'assurer la prospérité du royaume ou de l'empire. En même temps, on peut relever dans certaines chartes l'idée que ce genre d'activité fait partie des obligations du souverain — obligations imposées par Dieu luimême qui veille au bien de l'Etat confié au roi. Rien d'étonnant à ce que dans les actes dressés par la chancellerie royale revienne ici ou là la formule précisant que c'est sous l'effet des forces surnaturelles que le monarque fait des donations ou accorde des privilèges aux institutions ecclésiastiques.

Les rédacteurs des chartes en question déployaient la même argumentation que celle rencontrée dans l'oeuvre de Hrosvitha. Dans un cas comme dans l'autre, nous rencontrons l'idée que les fondations assurent la prospérité du pays. Dans les deux cas aussi c'est la même conviction qu'en définitive le moteur de cette activité sont les puissances surnaturelles et qu'un des motifs qui les guident est le bien et la grandeur du royaume. L'analyse des sources de différents types apporte des résultats concordants ²².

En nous occupant des relations entre les fondations royales et la prospérité temporelle de l'Etat et de la nation, nous avons omis un autre aspect important du problème. Dans le cadre de cet article nous ne pouvons que le signaler. La charte dressée pour l'abbaye

²¹ Voir p.ex. Monumenta Germaniae Historica, Diplomatum Regum et Imperatorum Germaniae tomus I, éd. T. Sickel, Hannoverae 1879-1884, Ottonis I Diplomata (plus loin DOI), n° 300, pp. 415 et suiv. pour le monastère de St-Maurice à Magdebourg, et DOI, n° 356, p. 488, pour le monastère de Hersfeld. Sur les préambules d'Otton I^{et} R. Neumann, Die Arengen der Urkunden Ottos des Grossen, « Archiv für Diplomatik », vol. XXIV, 1978, pp. 292-358.

²² Il convient aussi d'attirer l'attention sur les inscriptions. De l'inscription placée sur le reliquaire de la Sainte Croix, commandé par l'empereur Henri II, il résulte que le souverain l'avait fondé à l'intention de la prospérité de la patrie (P. E. Schramm, F. Mütherich, Denkmale der deutschen Könige und Kaiser, Veröffentlichungen des Zentralinstituts für Kunstgeschichte in München, 2, München 1962, n° 134, p. 164).

Saint-Maurice à Magdebourg, citée dans la note 21, informe qu'en dotant les institutions ecclésiastiques de biens matériels et de privilèges, le souverain allemand avait en vue non seulement le bien du royaume mais aussi la rémission des péchés de son peuple, donc, en définitive, son salut éternel. Il ne s'agissait pas ici de faciliter l'action apostolique des moines, mais d'assurer aux serviteurs de Dieu de meilleures conditions pour la pratique de la prière d'intercession.

Dans la Vie de Robert le Pieux, Helgaud de Fleury décrit la scène de la dédicace de l'église Saint-Aniane, élevée à Orléans par le héros de l'oeuvre, le roi de France 23. Les rites de la consécration terminés, le souverain s'agenouilla devant l'autel et adressa à Dieu une prière. Il priait non seulement pour la prospérité du royaume, mais aussi pour que le Seigneur remette les péchés aux vivants et accorde aux défunts la vie éternelle. Il semble que les paroles de Robert expriment l'intention qui l'avait guidé dans la fondation de l'église. S'il en était ainsi — et le moment où elles ont été prononcées semble le confirmer — cette fondation avait, en plus d'un but temporel, une finalité eschatologique, et cela non seulement par rapport au fondateur et à sa famille mais aussi par rapport au peuple tout entier. Helgaud souligne que dans la construction du sanctuaire le souverain avait bénéficié de l'aide de Dieu et de saint Aniane.

Essayons de rassembler les résultats de notre recherche. Au Moyen Age, on attendait d'un roi qu'il fonde et soutienne les institutions ecclésiastiques ²⁴. Ces attentes découlaient sans doute de la conviction que le souverain était obligé d'assurer les fondements matériels de l'activité pastorale. Cependant les sources citées mettent au jour un autre aspect du phénomène. Il en résulte qu'en fondant et dotant les églises et les monastères le souverain pouvait obtenir pour le royaume et le peuple la bénédiction divine et, de ce fait, consolider son règne, assurer au pays la paix et la

Helgaud de Fleury, Vie de Robert le Pieux, éd. R.-H. Bautier, G. Labory, Sources d'Histoire Médiévale, 1, Paris 1965, cap. 22, pp. 106 et suiv.

²⁴ Cf. N. Staubach, « Cultus divinus » und karolingische Reform, « Frühmittelalterliche Studien », vol. XVIII, 1984, pp. 546-581 (là aussi la littérature du sujet).

grandeur, et faciliter à ses sujets l'accès à la vie éternelle. Les fondations passaient donc pour un instrument efficace dans l'exercice du pouvoir. Leur importance ne se limitait pas à quelque domaine particulier de la vie, mais revêtait un caractère global. Les sources analysées nous informent aussi que conformément aux idées de l'époque, le roi ou la lignée qui aux yeux de Dieu était déjà une lignée royale, bénéficiait, pour le développement de son activité fondatrice, de l'encouragement et de l'appui des puissances surnaturelles. Cette opinion découlait d'une conviction plus générale, celle notamment que, sans la participation de ces puissances, l'homme était incapable d'élever une église ou un monastère. En même temps, cette opinion reflétait la croyance qu'en plaçant sur le trône leur candidat, les cieux voulaient mettre entre ses mains un instrument indispensable pour régner, auquel il ne pouvait prétendre de lui-même.

Il est temps de revenir à la lettre dédicatoire. C'est à notre connaissance le seul texte qui cite les fondations, directement et sans ambiguïté, comme argument en faveur de l'élection divine d'un souverain . Aussi est-il permis de supposer que le recours à cet argument était déterminé par des circonstances historiques particulières. Puisque l'auteur de la lettre s'en est servi, l'argument en question devait reposer sur des prémisses qui passaient en ce temps pour compréhensibles. La conviction qui sous-tend le raisonnement analysé, se présente comme suit : si Mesco II fondait des églises, c'est parce qu'il en avait été instruit par les cieux ; et si les cieux l'en avaient instruit, c'est parce qu'ils lui avaient confié le gouvernement de son peuple. Les deux termes du raisonnement se référaient à des idées largement partagées à l'époque. Le premier terme reflétait la conviction que sans l'appui du sacré, l'homme ne pouvait établir aucune fondation. Le second terme reprenait l'idée suivante : puisque les fondations sont un important instrument dans l'exercice du pouvoir, Dieu doit enseigner à son élu l'art de fonder des églises.

²⁵ Une certaine analogie, quoique assez lointaine, est fournie par la lettre de Bebo à Henri II, figurant dans le codex offert par Bebo à l'empereur, cf. *Monumenta Bambergensia*, éd. P. Jaffé Bibliotheca rerum Germanicarum, 5, Berolini 1869, pp. 484 - 495, le passage concerné pp. 494 et suiv.

III

La lettre de Mathilde ne provient pas cependant d'un milieu polonais. La question est donc de savoir si l'argumentation que contient la lettre aurait pu passer pour celle de la cour de Gniezno. Il semble qu'on peut répondre à cette question par l'affirmative. La lettre était adressée au souverain polonais, son auteur devait donc employer des arguments que ce dernier aurait compris. Or, comme on sait, l'auteur était au courant des réalités polonaises. Ce qu'il écrit de Boleslas le Vaillant qui, par le glaive, invitait les peuples barbares à venir à la table du Seigneur, répond bien à ce que nous savons des méthodes « apostoliques » de Boleslas. Si donc dans la lettre l'accent est mis sur les fondations d'églises en tant que manifestation la plus importante de l'origine divine du pouvoir de Mesco II, c'est parce que c'est de cette manière-là que l'appréhendait la cour polonaise.

Pour valider notre hypothèse, il faut d'abord se demander si, à part le codex de Mathilde, il existe d'autres arguments prouvant que les premiers Piasts se considéraient comme des souverains par la grâce de Dieu ²⁶. Les sources dont nous disposons, quoique rares, permettent d'aller dans ce sens. Mais, vu le cadre restreint de cet article, notre analyse ne portera que sur quelques aspects du problème.

Commençons par les démarches entreprises par les premiers Piasts visant à établir un lien avec saint Pierre ²⁷. Dans les années 990 - 992, Mesco I⁴⁷ a offert à ce saint son Etat ²⁸. Le fils de Mesco

²⁸ B. Kürbis, « Sacrum » and « Profanum » in Polish Mediaeval Historiography Views on Social Order, « Quaestiones Medii Aevi », 1981, n° 2, pp. 22 et suiv.

Zeitschrift für Ostforschung », vol. XXI, 1972, pp. 449 et suiv.; voir aussi A. Gieysztor, La Pologne aux X° et XI° siècles; structures et évolution, Recueil de travaux de la Faculté de Philosophie, Beograd 1967, p. 106; de m, Saints d'implantation, saints de souche dans les pays évangélisés de l'Europe du Centre-Est, in: Hagiographie, cultures et sociétés, IV° - XII° siècles, Paris 1981, p. 578; O. Kossmann, Polen im Mittelalter, t. II, Marburg/Lahn 1985, pp. 62 et suiv.

^{**}Sur la signification juridique de l'oblation et ses circonstances politiques, voir e.a. G. Labuda, Znaczenie prawnopolityczne dokumentu « Dagome-iudex » [La signification juridique et politique du document « Dagome-iudex »], « Nasza Przeszłość », 1948, n° 4, pp. 34 et suiv.; i dem, Znaczenie prawne i polityczne dokumentu « Dagome

Ier, Boleslas, a, sans doute, confirmé la légalité de cette oblation, vu qu'il était obligé de payer le denier au profit du Prince des Apôtres et qu'il se considérait lui-même comme son tributaire 20. Cette circonstance permet de conclure que les Piasts devaient nourrir la conviction qu'ils exerçaient le pouvoir sinon au nom, du moins avec l'approbation de saint Pierre. Et en effet, Brunon de Querfurt, dans sa lettre à Henri II bien connue, déclare que l'expédition militaire entreprise par ce roi contre la Pologne s'est soldée par un échec parce que le pays envahi se trouvait sous la protection des saints, dont Pierre l'Apôtre. L'explication pourquoi c'est ce saint-là qui s'est porté au secours de la Pologne n'est que suggérée. Brunon ne manque pas en effet d'indiquer que Boleslas le Vaillant se considère comme tributaire du Prince des Apôtres 30. Ainsi par ce lien avec saint Pierre, établi par Mesco et entretenu par Boleslas, les Piasts se sont conciliés la haute protection du saint, ce qui devait témoigner de l'approbation avec laquelle ce dernier accueillait le règne des Piasts dans l'Etat des Polanes. La lettre en question a été écrite en Pologne et il ne fait pas de doute qu'elle reflète l'opinion de la cour de Gniezno.

Thietmar relate que Boleslas le Vaillant ordonna de châtier avec une sévérité extrême les violations du droit divin ⁸¹. Celui

29 Thietmar Chronicon, lib. VI, cap. 92, p. 384, Brunonis Querfurtensis Epistola ad Henricum regem, éd. J. Karwasińska, MPH, n. s., t. IV, fasc. 3, Warszawa 1973, p. 103.

iudex » [La signification juridique et politique du document « Dagome iudex »], « Studia i Materiały do Dziejów Wielkopolski i Pomorza », vol. XIII, 1979, n° 1, pp. 83-100; Ch. Warnke, Ursachen und Voraussetzungen der Schenkung Polens an den heiligen Petrus, in : Europa Slavica—Europa Orientalis. Fest. H. Ludat, Berlin 1980, pp. 127-177.

³⁰ Ibidem. Cf. O. Kossmann, Deutschland..., p. 451; S. Trawkowski, Pielgrzymka Ottona III do Gniezna [Le pèlerinage d'Otton III à Gniezno], in: Polska w świecie. Szkice z dziejów kultury polskiej, Warszawa 1972, p. 121, note 63.

^{**}I Thietmari Chronicon, lib. VIII, cap. 2, p. 494; cf. A. Gieysztor, Przemiany ideologiczne w państwie pierwszych Piastów a wprowadzenie chrześcijaństwa [Les mutations idéologiques dans l'Etat des premiers Piasts et l'introduction du christianisme], in : Początki państwa polskiego, Poznań 1962, t. II, p. 165. Le problème en question est présenté par le même auteur sur la toile de fond de l'Europe centrale : Le fonctionnement des institutions ecclésiastiques rurales en Bohême, en Pologne et en Hongrie aux X° et XI° siècles, in : Christianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto Medioevo, Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 28, Spoleto 1982, pp. 931 et suiv.

qui, par exemple, à la septuagésime mangeait de la viande, risquait d'avoir les dents cassées. Le chroniqueur accuse une certaine compréhension pour ces pratiques. Il explique notamment que le peuple vivant dans l'Etat de Boleslas est d'un coeur si dur que c'est le seul moyen de lui faire éviter le péché. C'est pourquoi le souverain qui agirait avec moins de sévérité s'exposerait à la damnation éternelle. Nous ignorons si la relation entre les péchés des sujets et le danger de damnation éternelle encourue par le souverain a été indiquée à Thietmar par la cour de Gniezno ou si c'était son interprétation. Quoi qu'il en soit, le comportement de Boleslas le Vaillant indique clairement qu'il se sentait responsable de son peuple devant Dieu.

A un autre endroit, le chroniqueur décrit avec quelle scrupulosité Boleslas faisait pénitence de ses péchés 32. Cette scrupulosité pouvait s'expliquer par le souci de Boleslas d'acquérir la vie éternelle. Mais ce n'est pas la seule interprétation qui s'impose. Sans remonter jusqu'aux exemples si éloignés sur le plan culturel que celui de Pseudo-Cyprien, reportons-nous uniquement à Thietmar et à la Chronique dite de Nestor. Thietmar souligne qu'avant la bataille du Lechfeld, Otton Ier s'est repenti devant Dieu de ses péchés . On ne peut pas résister à la conviction que l'effacement des péchés du roi, qui a eu lieu après son confiteor, a ouvert la voie à la victoire sur les Hongrois, si importante pour le pays tout entier. Et la Chronique dite de Nestor affirme directement: « Si [...] des princes justes se trouvent au pays, beaucoup de péchés sont pardonnés à ce pays; si par contre ils sont méchants et faux. Dieu frappe ce pays d'un plus grand mal encore, car le prince est la tête du pays » 34. Il est donc tout à fait possible que la pratique de la pénitence observée chez Boleslas ait été, du moins en partie, dictée par son souci du bien de l'Etat et de ses sujets.

Les deux faits relatifs à la conduite de Boleslas le Vaillant le premier certainement, le second probablement—reflètent

³² Thietmari Chronicon, lib. VI, cap. 92, p. 384.

³⁸ Ibidem, lib. II, cap. 10, pp. 48 et suiv. Cf. L. Bornscheuer, op. cit., pp. 114 et suiv.

l'autoconscience de Boleslas en tant que souverain. Il était convaincu que lui, en tant que souverain, occupait dans la société une position particulière par rapport au sacré.

Ce sentiment a également trouvé son reflet dans l'architecture religieuse. Dans les églises polonaises de cette époque on relève — plus souvent que dans les sanctuaires allemands, tchèques ou hongrois de ce temps — la présence de la tribune occidentale **. Pour l'installer, on appliquait parfois des solutions inconnues jusque-là dans l'architecture (p.ex. la tribune occidentale en pierre sous forme de balcon avec appui, dans la rotonde). Il arrivait aussi qu'on dotait de tribunes les églises qui, à l'origine, n'en avaient pas. Ces faits prouvent que l'adoption de cet élément architectural n'était pas l'effet d'une imitation irréfléchie de modèles étrangers. Ils témoignent au contraire de la prédilection des premiers Piasts pour les églises à tribunes.

Dans le haut Moyen Age, la tribune occidentale assumait, en plus d'autres fonctions, celle de loge où le roi, ou en général le seigneur de l'église, assistait à l'office célébré dans une autre partie du sanctuaire. Les arguments en faveur de cette thèse sont peu nombreux mais suffisants. Indiquons-en seulement deux. Il est presque sûr que Charlemagne occupait la tribune occidentale de la chapelle d'Aix, participant ainsi à la liturgie célébrée aux autels situés dans la partie est de l'église. Il est sûr qu'en 936 le trône se trouvant sur cette tribune était occupé par Otton I^{er 36}. Nous manquons d'informations analogues se rapportant directement à l'époque de la première monarchie piastienne. Certaines données cependant sont révélatrices à cet égard. Ainsi, une tribune fut

st En soulevant le problème de la tribune occidentale, nous empruntons les traces de K. Zurowska, Studia nad architektura wczesnopiastowska [Etudes sur l'architecture des premiers Piasts], Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego, 642, Prace z historii sztuki, zeszyt 17, Kraków 1983, pp. 71-106; cf. aussi A. Tomaszewski, Romańskie kościoty z emporami zachodnimi na obszarze Polski, Czech i Węgier [Eglises romanes avec tribunes occidentales sur les territoires de la Pologne, de la Bohême et de la Hongrie], Studia z historii sztuki, 19, Wrocław 1974, pp. 41 et suiv. 341 et suiv.

Pfaltzkappelle Karls des Grossen, « Zeitschrift für Kunstwissenschaft », vol. XV, 1961, pp. 129 et suiv.; F. Kreusch, Kirche, Atrium und Portikus der Aachener Pfalz, in: Karl der Grosse, 3° éd., t. III, Düsseldorf 1966, pp. 503 et suiv.

ajoutée dans la rotonde de Wiślica, au moment où, à proximité de cette chapelle, fut construit un palais. La relation entre les fonctions résidentielles de l'église et la tribune construite dans son enceinte permet de conclure que celle-ci jouait effectivement le rôle de loge du souverain.

Les Piasts, qui évoluaient dans l'aire de la culture ottonienne, devaient voir dans la tribune un symbole de la majesté royale. Et c'était sans doute la raison pour laquelle la tribune avait tant d'importance pour eux. La place distinguée qu'occupait le monarque dans le sanctuaire, devait correspondre, dans l'esprit des sujets et du souverain lui-même, à la place particulière que ce dernier occupait devant Dieu. C'est cette circonstance-là qui a porté les premiers Piasts à concevoir et à réaliser leur programme de construction de tribunes 87.

L'analyse de l'architecture du haut Moyen Age fournit d'autres données intéressantes. Dans quelques localités situées dans les frontières de la première monarchie piastienne (Ostrów Lednicki, Giecz, Wiślica, Przemyśl, peut-être aussi Łeczyca et Płock) s'élevaient des constructions spécifiques composées de deux éléments 38 : d'un édifice central en forme de rotonde ou proche de la rotonde, et d'un édifice rectangulaire jouxtant la rotonde par son côté plus court. L'édifice central se trouvant exactement dans l'axe de l'édifice rectangulaire et étant de la même largeur, les deux constructions formaient un tout architectural. En dépit des doutes parfois exprimés, les édifices en question doivent être considérés comme des palatia des monarques, dont la partie centrale était destinée à la chapelle et la partie longitudinale assumait les fonctions représentatives 39. Tous les édifices cités datent

³⁷ Cf. J. Zachwatowicz dans Sztuka polska przedromańska i romańska do schytku XIII wieku [L'art polonais preroman et roman jusqu'à la fin du XIII^e siècle], Warszawa 1971, t. I, p. 83.

38 Pour les palais du haut Moyen Age nous empruntons aussi les

traces de K. Zurawska, op. cit., pp. 109-168.

89 Des doutes étaient soulevés par P. Skubiszewski, Badania nad polską sztuką romańską w latach 1945 - 1964 [Recherches sur l'art roman polonais dans les années 1945-1964], « Biuletyn Historii Sztuki », vol. XXVII, 1965, p. 141. Dernièrement cependant il a abandonné cette position, voir du même : L'art des Slaves occidentaux autour de l'an Mille, in : Gli Slavi occidentali e meridionali nell'alto Medioevo, t. II, Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 30, Spoleto 1983, pp. 786 et suiv.

très probablement du temps de la première monarchie piastienne.

Il faut souligner deux faits. Premièrement, la disposition spatiale ici décrite est inconnue de l'architecture palatiale ottonienne et salienne. Secondement, les palatia polonais ne connaissaient qu'un seul type de disposition spatiale, alors que les palatia allemands en connaissaient plusieurs. Il apparaît donc que les premiers Piasts, adoptant les modèles de l'architecture palatiale de leur voisin occidental, ne les imitaient pas servilement mais faisaient un choix et apportaient des modifications conformément à leur conception propre. Or ce devait être une idée bien précise puisque les palatia construits dans différentes régions de la Pologne étaient étrangement semblables et portaient tous des traits qui les distinguaient des constructions analogues en Allemagne.

Comme nous l'avons indiqué, les palatia polonais se distinguaient par une unité architecturale exceptionnelle: la partie religieuse et la partie représentative constituaient un tout esthétique et fonctionnel en quoi ils surpassaient, à ce qu'il semble, les palais allemands de l'époque. D'où la supposition que les bâtisseurs et leurs commanditaires visaient à faire ressortir l'aspect sacré du pouvoir détenu par le souverain qui, lui, exerçait ses fonctions en quelque sorte dans le même bâtiment où se trouvait la Maison de Dieu. S'il en était ainsi, nous aurions une nouvelle preuve de l'aura surnaturelle qui entourait les premiers Piasts ...

Le problème présenté dans ce paragraphe peut être considéré comme résolu. Il existe, en plus de la lettre de Mathilde, d'autres sources permettant d'affirmer que les premiers Piasts se considéraient comme des souverains par la grâce de Dieu. Et qui plus est, c'était une question qui les intéressait vivement, ce dont témoignent les efforts qu'ils fournissaient pour entrer en contact avec le sacré. En plus de l'oblation déjà citée, faite de l'Etat de Gniezno à saint Pierre, il faut mentionner le rite du couronnement auquel s'est soumis Boleslas le Vaillant et, après lui, Mesco II 4.

⁴¹ Un relevé des sources est donné par A. F. Grabski, loc. cit. Sur

⁴⁰ Cf. K. Józefowiczówna, Sztuka w okresie wczesnoromańskim [L'art roman précoce], in: Dzieje Wielkopolski, t. I, Poznań 1969, p. 136; J. Zachwatowicz, op. cit., p. 81.

On pourrait voir dans ces cérémonies le désir d'imiter ou une tentative d'égaler les plus grands souverains de l'époque. Mais — comme il résulte des documents analysés — ces couronnements avaient encore une autre fonction à remplir, à savoir celle de déterminer définitivement la position des souverains polonais face au sacré : faire d'eux des monarques par la grâce de Dieu à part entière et, en même temps, obtenir du Seigneur une aide dans le difficile art de gouverner.

Cet intérêt manifesté par les Piasts pour les fondements sacrés du pouvoir nous autorise à considérer que les monarques polonais eux-mêmes tendaient à préciser des arguments qui confirmeraient leur statut d'élus de Dieu. Ce problème a acquis une nouvelle dimension au moment où ils ont ceint la couronne royale. Le couronnement de Boleslas le Vaillant, et plus tard celui de son fils, Mesco II, a suscité une vive indignation en Allemagne, ce qui n'a pu que provoquer une réaction de la cour de Gniezno . L'argument le plus convaincant — semble-t-il — qui pouvait être avancé à l'usage de l'opinion publique étrangère, était celui concernant l'activité religieuse du roi, d'autant plus qu'il s'agissait d'un pays à peine christianisé.

Mesco II se trouvait sous ce rapport dans une situation plus difficile que son père et son grand-père. Mesco I° avait introduit au pays la foi du Christ et Boleslas avait jeté les bases de l'organisation diocésaine. De Mesco II on pouvait dire tout au plus qu'il avait érigé de nombreux sanctuaires et avait demandé de célébrer la liturgie également en grec. Malheureusement on sait très peu sur son activité de fondateur. Son nom doit probablement être associé à la construction de l'église Saint-Géréon au Wawel, et peut-être de la rotonde de la Sainte-Vierge, située, elle aussi, au Wawel ⁴³. Il avait aussi commencé la construction de la chapelle du palatium de Giecz mais il ne parvint pas à achever

le couronnement des premiers Piasts, récemment T. Wasilewski, La couronne royale—symbole de dépendance à l'époque du haut Moyen Age. Les deux couronnements de Boleslas le Vaillant, prince de Pologne, in : La Pologne au XV° Congrès International des Sciences Historiques à Bucarest, Varsovie 1980, pp. 25-50; J. Bardach, La formation et les structures de l'Etat polonais du X° jusqu'au XI° siècle, in : Gli Slavi..., pp. 217 et suiv.

Voir note 6.
 Ainsi dernièrement G. Labuda, Jak i kiedy Kraków..., p. 17.

l'ouvrage 4. On ne doit pas, par contre, donner foi à l'information venant d'une source tardive et trompeuse selon laquelle Mesco II aurait fondé l'évêché de Kujavie 45. Ce qui n'empêche pas que ce roi ait pu construire un nombre important d'églises. La Pologne, pays christianisé de fraîche date, devait se ressentir du manque de sanctuaires chrétiens, à quoi Mesco II s'efforçait certainement de remédier. Il convient de dire que ses mérites dans la consolidation de la nouvelle religion sont soulignés par une source autre que la lettre de Mathilde 46. On connaît aussi la générosité de ce roi pour une institution ecclésiastique étrangère (le monastère de Saint-Michel à Bamberg) 47.

La foi des Piasts dans l'existence des fondements sacrés de leur pouvoir, les circonstances politiques et la situation réelle régnant en Pologne — tout cela parle en faveur de la thèse que « l'argument de la fondation » est né à la cour de Gniezno et qu'il a été suggéré aux cercles allemands favorables à Mesco II. L'auteur de la lettre a volontiers saisi cet argument car, dans le contexte de la culture politique de l'époque, il était tout à fait compréhensible.

IV

Le lettre de Mathilde est l'unique source datant de la première monarchie à soulever directement la question de la valeur idéologique des fondations royales. C'est la raison pour laquelle nous avons consacré tant de place à l'interprétation de ce texte. Le matériau que nous avons mis au jour à l'occasion prouve que cette problématique pourrait et devrait être enrichie de nouvelles sources et de nouvelles trames. Il est en effet apparu/que, tout en

⁴⁴ K. Józefowiczówna, op. cit., p. 156. 45 Chronica Poloniae Maioris, éd. B. Kürbis, MPH, s. n., t. VIII, Warszawa 1970, cap. 11, p. 17. Voir G. Labuda, Początki diecezjalnej organizacji kościelnej na Pomorzu i na Kujawach w XI i XII wieku [Les origines de l'organisation diocésaine de l'Eglise en Poméranie et en Kujavie aux XI° et XII° s.], « Zapiski Historyczne », vol. XXXIII, 1968, n° 3, pp. 19 - 60.

⁴⁶ Annales Hildesheimenses, éd. G. Waitz, MGH, Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum, Hannoverae 1878, p. 38 (à la date de

⁴⁷ A. Gieysztor, Bamberg i Polska w XI i XII wieku [Bamberg et la Pologne aux XI^o et XII^o s.], « Studia Źródłoznawcze. Commentationes », vol. XV, 1971, pp. 71 et suiv.

s'inspirant des formes architecturales de l'Europe occidentale, on en faisait en Pologne une sélection et une modification conscientes 48.

L'analyse des prémisses qui déterminaient l'orientation de cette sélection et des modifications apportées, ouvre de nouvelles perspectives de recherche. Citons-en un exemple. Sur la colline du Wawel à Cracovie s'élève, construite dans le haut Moyen Age, la chapelle de la Sainte-Vierge, une construction à plan central. Les données architecturales et historiques de la chapelle permettent de rattacher ses origines à la première monarchie piastienne, peutêtre aux dernières années du règne de Boleslas le Vaillant 49. L'emplacement de la chapelle indiquerait que c'était une chapelle palatiale. La concordance de trois faits: le vocable, la forme architecturale et la fonction, permet de supposer que la rotonde avait eu pour modèle la chapelle d'Aix-la-Chapelle. L'on sait par ailleurs que l'idée de la Renovatio Imperii Romanorum était familière à Boleslas le Vaillant et certainement aussi à Mesco II. dans la réalisation de laquelle tous deux, mais aussi leur fils et petit-fils Casimir-Charles, devaient jouer un rôle particulier 50. Ainsi se dessine l'hypothèse que la petite église du Wawel était une expression et une manifestation de ces ambitions-là. Même si cette hypothèse paraissait trop osée, une chose ne fait pas

⁵⁰ S. Ketrzyński, Karol Wielki i Bolesław Chrobry [Charlemagne et Boleslas le Vaillant], « Przegląd Historyczny », vol. XXXVI, 1946, pp. 19-25; A. Gieysztor, Christiana Respublica et la politique orientale de l'Empire, in: Renovatio Imperii. Atti della Giornata Internazionale di Studio per il Millenario, Faenza 1963, pp. 56 et suiv.; H. Ludat, An Elbe und

Oder um das Jahr 1000, Köln-Wien 1971, pp. 67-92.

⁴⁸ Cf. L. Kalinowski, Sztuka przedromańska i romańska w Polsce a dziedzictwo karolińskie i ottońskie [L'art préroman et roman en Pologne et le patrimoine carolingien et ottonien], « Folia Historiae Artium », vol. XVI, 1980, pp. 5-20.

⁴⁸ La datation de cette église comme l'interprétation de l'idée qu'elle véhiculait font l'objet de controverses. Nous nous fondons sur les travaux de K. Zurowska, entre autres Rotunda wawelska. Studium nad centralna architektura epoki wczesnopiastowskiej [La rotonde du Wawel. Etudes sur l'architecture centrale à l'époque des premiers Piasts], in: Studia do dziejów Wawelu, t. III, Kraków 1968, pp. 1-121; eadem, L'origine du vocable de Notre-Dame dans les chapelles palatines des premiers Piasts en Pologne, in: Mélanges offerts à René Crozet, t. I, Poitiers 1966, pp. 159-167; cf. aussi P. Skubiszewski, L'art des Slaves..., pp. 778 et suiv.; C. Pianowski, Z dziejów średniowiecznego Wawelu [Pages d'histoire du Wawel au Moyen Age], Kraków 1984, pp. 51 et suiv.; G. Labuda, Jak i kiedy Kraków..., p. 17.

de doute. En imitant Aix, les souverains polonais soulignaient leur majesté royale ⁵¹. Ainsi le but de la fondation du Wawel aurait été le même que celui de la fondation par saint Etienne de l'église de la Sainte-Vierge à Alba Regia (Székesfehérvár) ⁵² ou de la fondation à Compiègne qui exprimait les prétentions impériales de Charles le Chauve ⁵³.

Dans ce contexte il est intéressant d'attirer l'attention sur l'aménagement de la confession de Saint-Adalbert, érigée en l'an mille dans l'archicathédrale de Gniezno ⁵⁴. Le chroniqueur Cosmas de Prague relate que l'autel dans lequel, ou peut-être à côté duquel, reposait le corps du martyr, était orné de trois plaques en or, dont la plus grande — comme l'indiquait l'inscription de fondation citée par l'auteur — avait cinq coudées de longueur, 10 empans de largeur et pesait 300 livres ⁵⁵. La confession comportait aussi probablement une croix d'or pur dont le chroniqueur dit que « Mesco s'était trois fois pesé avec cet or » ⁵⁶. Pour ce qui est des dimensions et de la valeur matérielle, le devant d'autel et la croix égaleraient ou peut-être même surpasseraient toutes autres oeuvres d'art de ce genre créées à cette époque.

⁵¹ L'hypothèse formulée par K. Žurowska sur Notre-Dame du Wawel en tant qu'imitation de la chapelle d'Aix appelle une justification supplémentaire; sur cette question R. Michałowski, Kościół św. Mikołaja we wczesnopiastowskich ośrodkach rezydencjonalnych [L'église saint-Nicolas dans les centres résidentiels sous les premiers Piasts] (en préparation).

^{#2} J. Deér, Aachen und die Herrschersitze der Arpaden, « Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung », vol. LXXIX, 1971, pp. 23 et suiv.

⁵⁸ Recueil des actes de Charles le Chauve, roi de France, t. II, éd. G. Tessier, Paris 1952, n° 425, pp. 448 et suiv.; M. Vieillard-Troïekouroff, La chapelle du palais de Charles le Chauve à Compiègne, « Cahiers Archéologiques », vol. XXI, 1971, pp. 89-108. Sur cette question, nous avons eu l'occasion de demander l'avis de Nikolaus Staubach (Münster en Westphalie), qui traite de ce sujet dans sa thèse d'habilitation non encore publiée.

⁵⁴ M. Sokołowski, Ottarz główny pierwszej katedry gnieźnieńskiej [Le maître-autel de la première cathédrale de Gniezno], « Folia Historiae Artium », 1964, n° 1, pp. 5-16; Z. Świechowski, Ottońska konfesja katedry gnieźnieńskiej [La confession ottonienne de la cathédrale de Gniezno], « Studia Źródłoznawcze. Commentationes », vol. XIV, 1969, pp. 1-12.

⁵⁵ Cosmae Pragensis Chronica Boemorum, éd. B. Bretholz, MGH, Scriptores rerum Germanicarum, n. s., t. II, Berolini 1923, lib. II, cap. 5, p. 90.

⁵⁵ Ibidem.

On ignore si le devant d'autel a été effectué sur la commande du souverain polonais. On admet généralement qu'il a plutôt été commandé par Otton III ⁵⁷. Par contre, il ne fait pas de doute que c'est le souverain piastien qui a été le fondateur de la croix. Cosmas a certainement puisé l'information que l'or utilisé pour son exécution pesait trois fois le monarque, à l'inscription qui, comme dans le cas du devant d'autel, devait orner cette oeuvre d'art. Il est d'ailleurs possible qu'elle ait été exécutée non à la demande de Mesco I^{er} ou de Mesco II, mais à la demande de Boleslas le Vaillant, ce dernier étant désigné par le chroniqueur tchèque par le nom de son père.

Il semble qu'en faisant exécuter une oeuvre aussi précieuse, le souverain polonais voulait égaler les autres monarques et, en même temps, manifester cette égalité, ce dont témoigne l'inscription placée sur la croix.

Résumons-nous. Il existe des prémisses qui permettent de répondre par l'affirmative à la question posée au début de notre exposé. La lettre de Mathilde reflète, comme il semble, l'attitude des milieux politiques polonais, conformément à laquelle les fondations effectuées par Mesco II étaient une preuve de la légalité du pouvoir royale qu'il détenait. Par contre, dans la fondation de la rotonde de la Sainte-Vierge sur le Wawel et dans celle de la croix de la confession de Saint-Adalbert, nous serions enclin à voir des tentatives entreprises par les souverains polonais et visant à donner plus d'éclat à leur règne.

(Traduit par Lucjan Grobelak)

⁵⁷ M. Sokołowski, op. cit., p. 12; Z. Świechowski, op. cit., pp. 5, 10.